

## DÉLIBÉRATION n° 2025/095

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Domaine Public - Route de La Barthe RD 939 - Convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement paysager d'une section de voie située hor agglomération**

En vue de l'obtention d'une troisième fleur lors de la prochaine campagne des Villes et Villages fleuris, la commune souhaite réaliser un aménagement paysager le long de la RD 939 hors agglomération entre le giratoire de l'autoroute et le pont autoroutier en mettant en place le long de la route des plantations de cyprès florentins de part et d'autre de la RD 939.

Les plantations seront implantées tous les 10 mètres et à 4 mètres de la peinture de rive de la chaussée de la RD 939.

Afin de réaliser cette opération, il s'agit d'établir une convention avec le département qui définit nos obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé.

Le département ayant donné un avis favorable au projet,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

- les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 18 juillet 2025

